

## COMMUNE DE CHAMPDRAY

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

##### b) Les principales dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	71 219 €	Recettes des services	2 323 €
Dépenses de personnel	62 221 €	Impôts et taxes	72 888 €
Autres dépenses de gestion courante	48 347 €	Dotations et participations	74 560 €
Autres dépenses	1 523 €	Autres recettes de gestion courante	68 212 €
Amortissements de travaux	91 €	Produits excep. (remb. de sinistre)	6 035 €
Charges excep. (Eau à la C.C.G.H.V)	110 043 €		
<b>Total général</b>	<b>293 444 €</b>	<b>Total général</b>	<b>224 018 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

## COMMUNE DE CHAMPDRAY

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2023

*concernant les ménages :*      Taxe d'habitation sur RS :    15.48 %  
                                         Taxe sur le foncier bâti :        36.05 %  
                                         Taxe sur le foncier non bâti : 17.85 %

*concernant les entreprises :* Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.52 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 58 401 €.

### d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 63 057 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

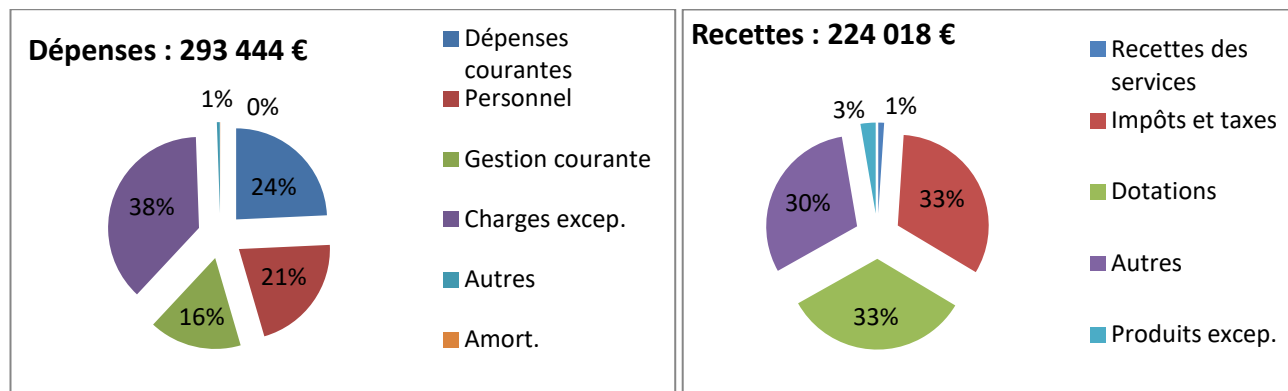
### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remise en état bâtiment existant	3 659 €	D.E.T.R. remise en état bâtiment existant	9 851 €
Construction d'un garage	1 684 €	F.C.T.V.A.	16 896 €
Canalisation fossés RD 50	95 939 €	Subvention CD 88 canalisation fossés RD 50	10 393 €
Accessibilité bâtiments communaux	10 732 €	D.E.T.R. accessibilité bâtiments communaux	9 096 €
Déplacements de fossés	11 969 €	D.E.T.R. moyenne cloche	5 029 €
Autres dépenses	3 648 €	Amortissements de travaux	91 €
Reversement résultats Eau à la C.C.G.H.V	76 401 €	Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068)	86 159 €
<b>Total général</b>	<b>204 032 €</b>	<b>Total général</b>	<b>137 515 €</b>

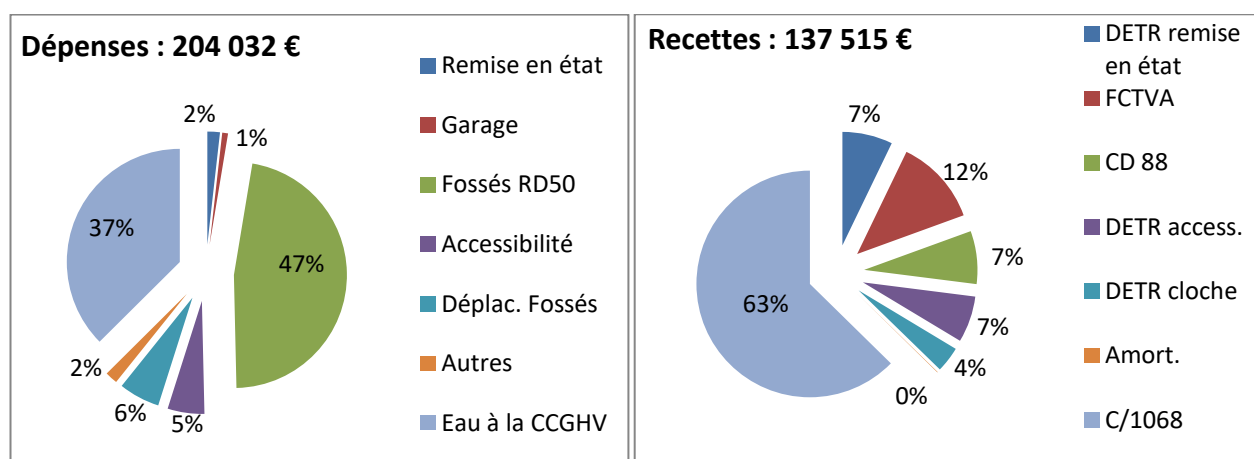
## COMMUNE DE CHAMPDRAY

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses d'investissement :



c) Principaux ratios :

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 519.96
Produits des impositions directes/population (193)	302.97
Recettes réelles de fonctionnement/population (193)	1 160.71
Dépenses d'équipement brut/population (193)	661.29
Encours de dette/population (193)	0.00
DGF/population (193)	294.20
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.2121
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	1.3095
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0.5697
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.00

## COMMUNE DE CHAMPDRAY

d) Etat de la dette :

Plus d'emprunt en cours pour la commune depuis novembre 2020.

